

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - projet éolien Futures Energies Mayenne Ouest

De : Laure Nitzel < >

Date : 18/07/2023 13:02

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Monsieur,

je tiens à manifester mon opposition au projet éolien que la société Engie tente, au mépris de la loi et avec l'appui des pouvoirs publics, de nous imposer depuis 2008.

Plusieurs thèmes illustrent ma position.

1- Atteinte au cadre de vie

Ces immenses aérogénérateurs sont désormais éparpillés dans nos campagnes au détriment des paysages et bâtiments (châteaux, manoirs, églises...) que le monde entier vient admirer. Notre région riche en patrimoine commence à être défigurée par les nombreux parcs déjà implantés. Il est inadmissible que le promoteur soit affranchi de refaire une étude d'impact patrimoniale tenant compte tant des parcs qui étaient à l'étude à l'origine du projet et qui sont maintenant construits (Le Buret, La Jaille-Yvon) que des nouveaux édifices récemment protégés au titre des Monuments Historiques (Château de Thévalles).

2- Caducité des études environnementales

L'étude d'impact commence à dater sérieusement. Les études acoustiques ont été effectuées en juillet et août 2009... il y a 14 ans !

D'autre part, certes les arbres poussent et certains peuvent contribuer à masquer dans le lointain les pales ou les lumières clignotantes la nuit. Mais il arrive aussi que les arbres disparaissent (incendies, coupes,...) et alors dégagent une vue autrefois partielle.

Il me paraît irrationnel, en 2023, de fonder une décision sur la base d'études très anciennes. Le temps qui passe devrait donc amener à exiger de nouvelles études au promoteur qui entend maintenir son projet. Cette position de simple bon sens est d'ailleurs clairement celle soutenue par la MRAe.

3- Coût de l'énergie produite

L'énergie éolienne, si elle était si nécessaire à notre indépendance énergétique, devrait être développée par l'Etat ou une entreprise nationale. Or les promoteurs, en l'échange d'un investissement rapidement amorti, ont négocié des prix de rachats du kWh complètement déconnectés du marché, leur procurant des revenus faramineux qu'ils s'empressent de faire remonter à des holdings basées à l'étranger. Les bénéficiaires sont privatisés et lorsqu'il s'agira de démanteler ces machines, les maigres dépôts de garantie étant largement insuffisants, il reviendra aux propriétaires ou aux collectivités de payer !

4- Dénier de justice

Les affirmations de chacun devraient être reconnues avec le même degré de sincérité. Or les allégations des promoteurs sont automatiquement validées alors que les erreurs relevées par les opposants sont systématiquement retoquées malgré les preuves matérielles apportées. La non-vérification des positions contradictoires donne un blanc-seing aux promoteurs et montre la démission des services de l'Etat.

On ne peut que regretter que ce déni de reconnaissance des positions étayées et argumentées des citoyens, alors que des actions violentes des extrémistes écologistes semblent beaucoup mieux écoutées, finisse par encourager certains à s'exprimer de manière plus véhémement.

5- Gaspillage d'argent public

L'Etat détruit avec les éoliennes l'environnement dont il finance, par ailleurs et à grands frais, la protection.

En tant que Conseillère Municipale de Miré et membre de la Commission Développement Economique, Agriculture et Tourisme de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, je tiens à souligner combien les collectivités (Régions, départements, intercommunalités et communes) investissent dans de nombreux aménagements touristiques pour l'attractivité du territoire. Peu de vacanciers choisissent les champs d'éoliennes comme destination de randonnée, des rotors et des pales comme panorama d'un gîte.

D'autre part, les ABF, agents du ministère de la Culture qui aide au financement de la restauration des Monuments Historiques, sont démotivés de voir leur travail saboté par la dégradation des abords des MH (leur avis généralement défavorable au projet n'étant que

consultatif, les promoteurs s'en affranchissent allègrement).

Certes j'habite le château de Vaux et ce projet altèrera ma qualité de vie au quotidien tant en m'agressant la vue en arrivant à mon domicile qu'en regardant la campagne de mes fenêtres. Mais si mon seul désagrément ne saurait conduire à la suppression de ce projet, il est malheureusement d'autres griefs exposés ci-avant qui justifieraient de nouvelles études par le promoteur et les services de l'Etat.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes remarques.

Laure Nitzel